

# La vie ovale couchée sur papier d'Alain Paco, ex-rugbyman d'exception

## LIVRE

Après avoir écrit "Alain Esteve, Le géant de Béziers", Jean-Luc Fabre édite "Alain Paco, Souvenirs... démêlés", un livre sur la carrière du joueur le plus capé de l'AS Biterroise.

Laurent François  
lfrancois@midilibre.com

Jean-Luc Fabre n'est jamais descendu de son nuage du bonheur. Celui sur lequel la grande épouée de l'AS biterroise l'a envoyé. Plus de 40 ans plus tard, les images se bousculent toujours dans sa tête. Ami du « Grand » Esteve, il lui est naturellement venu à l'esprit d'écrire un livre sur ce personnage et ce joueur d'exception. Et comme il ne peut s'empêcher « de faire revivre le passé, parce que ce nous avons vécu est incroyable », il a repris sa plume. Cette fois, c'est la carrière et l'existence d'Alain Paco qu'il a choisi de coucher sur papier. Car l'ancien talonneur biterrois, âgé aujourd'hui de 71 ans, a été un rugbyman hors norme, un guerrier des prés qui a toujours porté le maillot de Béziers depuis l'école de rugby. Lors de sa carrière avec l'équipe première de l'ASB, de 1972 à 1983

(6 boucliers de Brennus glanés), il a été sélectionné 35 fois en équipe de France, remportant le grand Chelem en 1977. Un record de capes pour un joueur rouge et bleu. Sans compter un attachement sans faille à ce club qu'il a toujours servi en cas de besoin. Une fois les crampons remis, devenu entraîneur, Alain Paco a aussi pris en main la destinée de l'équipe biterroise de 1988 à 1990 et lors de la saison 1988-1989.

### Une carrière hors pair

Jean-Luc Fabre a suivi cette carrière hors pair mais c'est surtout, à Agde, quand il présidait le ROA, qu'il a appris à mieux connaître le personnage : « Il y a vraiment des joueurs que j'ai eu l'honneur et Alain Paco en fait partie, sourit-il. Quand il a entraîné Agde, en une saison, il a été déterminant dans notre accession à la Fédérale 2. »

Un Alain Paco discret, travailleur de l'ombre, au caractère différent de celui d'Alain Esteve,



Alain Paco et Jean-Luc Fabre à Saucières. L'ex talonneur avec Chollet et Paparborde en 1977.

son ancien coéquipier : « C'est son antithèse, assure l'Agathois. Dans mon livre, je parle de sa vie car c'est un enfant de Béziers qui n'a connu que l'ASB. Mais aussi de son parcours avec le « grand Béziers » et de certains épisodes majeurs qu'il a vécus avec le quinze de France de 1974 à 1981. C'est une période qui a beaucoup compté pour lui. Avec en point d'orgue, le grand

chelem en 1977 où les quinze joueurs ont disputé le tournoi sans encaisser un seul essai. » Pour écrire son ouvrage et mieux connaître le personnage, Jean-Luc Fabre a passé beaucoup de temps avec Alain Paco. Les deux hommes se sont vus quasiment chaque semaine, pendant sept mois : « J'ai découvert une personne encore plus sensible que je ne le pensais. Je



Jean-Luc FABRE

me suis notamment rendu compte que ses déceptions l'ont beaucoup marqué. J'ai aussi compris qu'avec lui, c'est le cœur qui parle, plus que la raison. Chaque fois que Béziers l'a appelé, il est revenu. Tout ce qui arrive à l'ASB, de bien ou de mal, le touche profondément. »

Anecdotes à l'appui, le livre retrace, bien entendu la carrière

de joueur de l'ancien talonneur, celle quand il portait le maillot de Béziers et celui de l'équipe de France. Mais aussi son métier d'entraîneur, commencé avec les juniors de Sérignan en 1982 et qui s'est achevé à Biarritz, en 2004. Sachant qu'entre-temps, il a mené Montpellier, Béziers, Narbonne, Agde, Carcassonne, Bergerac...

### « Des coups tordus »

Un parcours pendant lequel, celui qui a été à l'origine de la création de l'équipe des Barbarians français avec Serge Kampf, « a connu des coups tordus, ceux que l'on ne voit pas arriver, souligne l'auteur du livre. Il a vraiment été marqué par des joies et des déceptions dans ce métier d'entraîneur, alors que lorsqu'il revient sur l'époque où il était joueur, il ne parle que de moments de bonheur. »

> Les personnes intéressées par le livre (27€) peuvent le précommander auprès de Jean-Luc Fabre (06 07 59 78 82) ou d'Alain Paco (06 07 81 68 58).

## Trois ans de prison pour le chauffard qui a tué Dylan à Agde

### JUSTICE

Le 27 mai 2020, Dylan et son cousin Jimmy ont été renversés par un automobiliste, à Agde. Dylan est décédé des suites de ses blessures, Jimmy a été gravement blessé.

Jean-Pierre Amarger  
jpamarger@midilibre.com

Ce vendredi 5 avril, un homme qui ne s'est pas présenté devant le tribunal de Béziers a été condamné à trois ans de prison, dont deux assortis d'un sursis probatoire de deux ans. Il devra faire un stage de sécurité routière et son permis de conduire a été annulé. Il devra prendre contact avec un juge d'application des peines pour aménager sa peine. Il était poursuivi pour avoir causé la mort involontairement de Dylan, 15 ans, lors d'un accident de la circulation impliquant un deux-roues, à Agde sur la départementale 612 et avoir pris la fuite. Son cousin, lui aussi sur le scooter percuté par le chauffard avait été, lui aussi, sérieusement blessé. Le prévenu n'a pas fait face à la famille de Dylan, ni à sa seconde victime. Il a invoqué des menaces et une audience apaisée sans sa présence pour ne pas venir devant ses juges.

Le scooter percuté par une voiture  
La nuit des faits, les deux ado-

lescents sortaient d'une soirée. Ils étaient entrés sur la D612, interdite aux cyclomoteurs. Là, ils avaient été percutés par le prévenu. Les corps avaient été projetés à une cinquantaine de mètres du point d'impact. Les casques à plus de dix mètres et le scooter avait été traîné sur 111 m. Le choc avec les deux adolescents avait aussi détruit l'avant du véhicule du conducteur et ouvert le pare-brise. Le conducteur, lui, avait continué sa route jusqu'à son domicile de Vias. Ce n'est que là qu'il se serait rendu compte qu'il avait percuté quelque chose. « J'ai appelé la police. J'étais pétrifié. Je ne savais pas quoi faire », expliquera-t-il aux policiers qui sont venus le chercher à son domicile et lors de sa garde à vue.

### « Il s'est accroché à son volant pour fuir. Eux à la vie. »

Les débats se sont portés sur le délit de fuite. D'un côté Mes Soulié et Abratkiewicz, pour les victimes soutenant que le prévenu aurait souhaité se soustraire à ses responsabilités et face à lui, Me Mousset plaident l'inverse et donc la relaxe du délit de non-assistance à personne en dan-



Dylan, décédé des suites de ses blessures après avoir été renversé.

ger. « La mort de Dylan est terrible. Nous aimerions revenir en arrière, mais c'est impossible. Ce que n'admet pas la famille, c'est le délit de fuite », va marteler Me Soulié. « C'est une circonstance aggravante, lâche et inhumaine. Il était accroché à son volant, déterminé à fuir alors que les deux jeunes s'accrochaient, eux, à la vie. » Me Abratkiewicz, lui, a assuré : « Il n'y a rien de pire que d'opposer la douleur et le mépris. Nous sommes face à un délit de fuite et nous attendions le prévenu pour avoir des explications que nous n'aurons pas. Sa présence aurait apaisé la famille. Son absence est pire. Quand on percuté quelque chose on s'arrête. » La

représentante du ministère public a requis une peine de 3 ans de détention dont deux assortis d'un sursis probatoire de trois ans avec, comme peine complémentaire, l'annulation du permis de conduire du prévenu. « Mon client n'a pas été déferé à l'issue de sa garde à vue, a plaidé Me Mousset pour la défense. Tout cela parce que le juge a foncé tête baissée contre une des victimes que l'on pensait pilote du deux-roues. Il n'était rien. Mon client a reconnu les faits. Il ne reconnaît pas avoir voulu fuir. Il ne fait pas ses responsabilités. Il n'a compris ce qui était arrivé que quand il est descendu de sa voiture à son domicile. »



Un site naturel que les teufeurs ont envahi.

## Une quarantaine de teufeurs sur la commune de Rieussec

### FAITS DIVERS

Ce dimanche 7 avril, en fin de matinée, la musique était encore très forte et s'entendait toujours à plusieurs kilomètres à la ronde. Jusqu'à 10 km dans certains secteurs : depuis vendredi soir, une quarantaine de teufeurs se sont installés sur la commune de Rieussec, au lieu-dit Malpertus. Cette rave party a pris place sur un chemin coupe-feu, à cheval entre une propriété et la forêt domaniale des Avant-Monts.

### Les gendarmes se sont rendus sur place

Samedi, les gendarmes des brigades de Saint-Pons et d'Olonzac se sont rendus sur place. Ils ont demandé aux organisateurs de baisser le son. Ce qu'ils ont fait... en attendant leur départ pour le remonter : « Parfois cela se calme un peu

mais de 4 à 6 h du matin cela repart de plus belle, déplore la présidente de l'association Le son du silence qui œuvre contre les nuisances sonores des rave parties. Ce sont surtout les basses qui sont entendues et cela peut être dangereux pour des gens ayant, par exemple, des problèmes cardiaques. » S'il y a de grandes chances pour que les teufeurs levent le camp à l'issue de ce dimanche, les membres de l'association se disent inquiets pour les mois à venir : « Nous avons appris que le préfet de l'Aude venait d'interdire les rave parties dans son département jusqu'au 9 juin, assure, d'ailleurs, la présidente du Son du silence. Ce n'est pas le cas chez nous donc les organisateurs de rave party vont être plus nombreux à venir s'installer ici. »